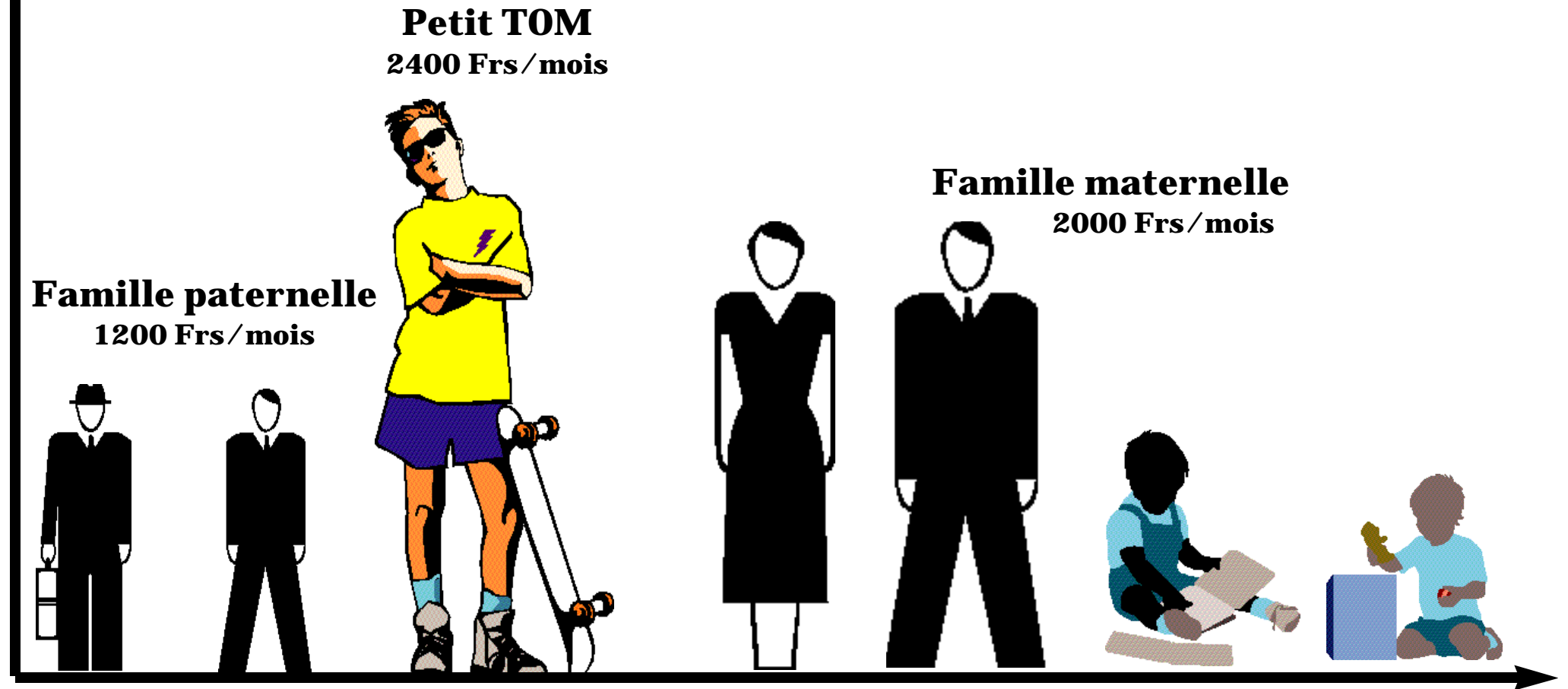
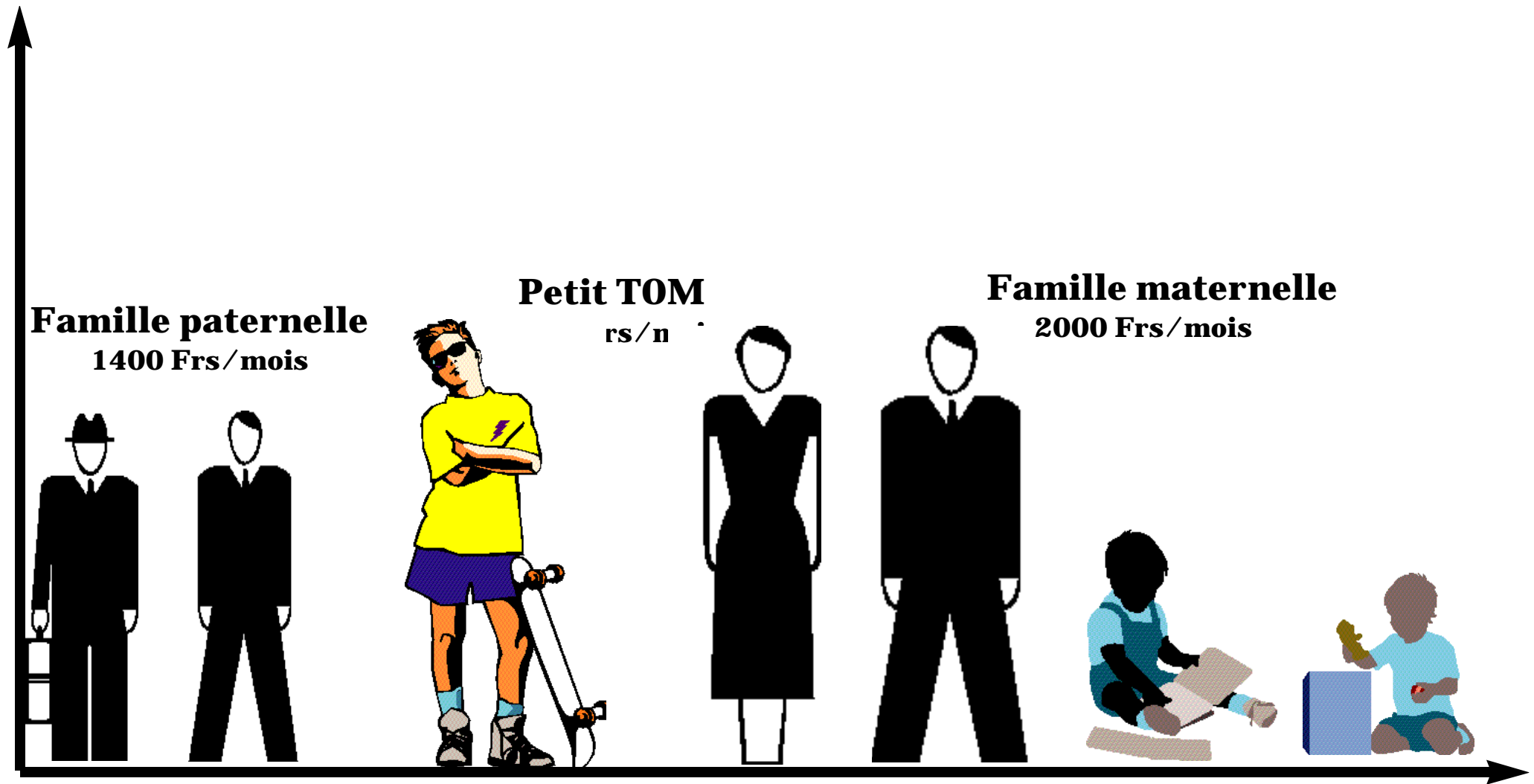


Ressources de subsistance de Petit TOM et de ses deux familles



Problème

Le budget de subsistance de Petit TOM est trop élevé



Solution

Fixer le budget de subsistance à 2000 Frs/mois

Que sont les ressources de subsistance?

**C'est ce qu'il reste des ressources
d'une famille paternelle
qui fait face à
ses charges familiales**

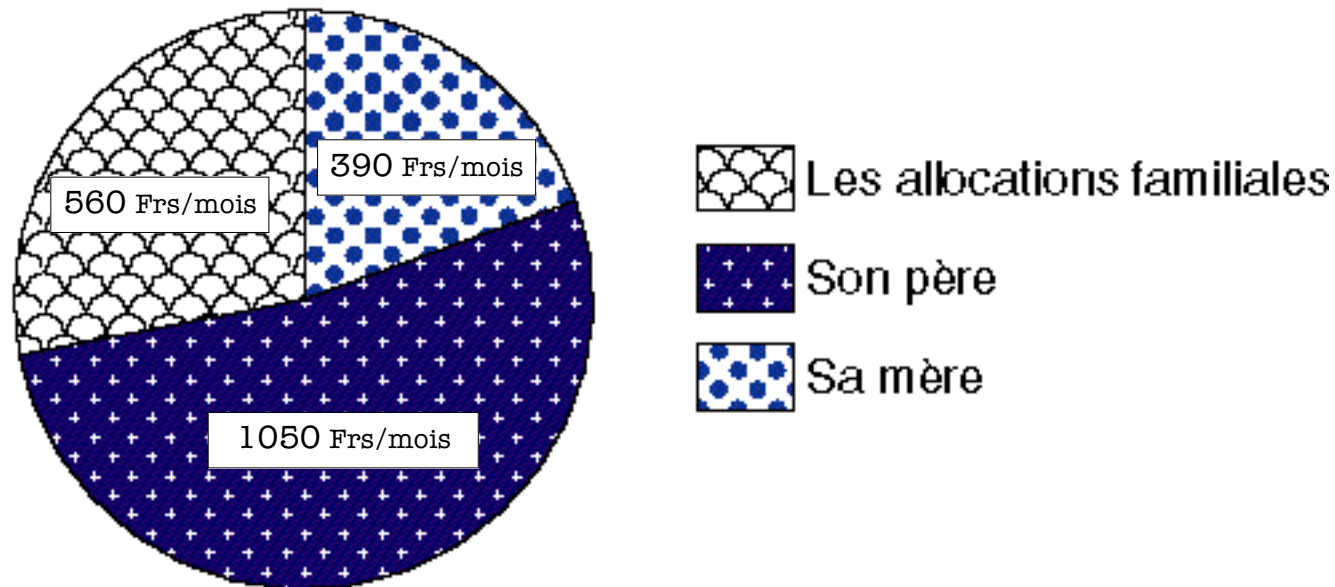
pour

**Habiter et communiquer
Financer la vie de ses enfants hors la famille paternelle
Contribuer à la collectivité par l'impôt
Se défendre de l'injustice**

**Les ressources de subsistance permettent à une famille paternelle
de se vêtir, de se nourrir, de s'instruire, de se distraire ...**

Le fond de subsistance de Petit TOM

Montant: 2000 Frs/mois



La participation (1050 Frs/mois) du père au fond de subsistance de Petit TOM est constituée:

- d'une première part de 240 Frs/mois versée en nature car Corentin vit environ 7 jours par mois chez son père
- d'une seconde part 810 Frs/mois versée en numéraires

Déterminer le budget de subsistance de l'enfant

Evaluer les ressources nettes des deux parents

Estimer les deux contributions au budget de l'enfant

L'Enfant et son Père				
Nouveau Mouvement de la Condition Paternelle				
Pour une responsabilité parentale égale				
9, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS - Tél : (1)44 73 47 50 Fax : (1) 44 74 98 82				
Direction des Mouvements de la Condition Paternelle, 144 avenue Daumesnil 75012 PARIS Tél : (1) 43 41 45 18				
Demande de Mme Martin Corvest				
Grille d'analyse de la subsistance				
		Famille maternelle m	Famille paternelle p	Enfant e
I/ Détermination du budget de l'enfant				
Ressources parentales (Rp)	$Rp=A+B+C-D-E+F$	10966	13611	
Salaires	A	7800	17800	
Allocations parentales	B	0	0	
Allocations familiales enfantines	C	950	0	0
- impôts	D	0	771	
- frais de justice	E	284	918	
+ Pension	F	2500	-2500	
Quotient des ressources parentales (Qp)	$Qp=Rp/(Rpm+Rpp)$	45%	55%	100%
Budgets de subsistance attribué (Bsa)	$Bsa=Bsam+Bsap$	0	0	
Contribution parentale attribuée (Cp)	$Cp=Bsa-C$	0	0	0
Evaluation des contributions de subsistance				
Dépenses comptabilisées (dont pensions)	G		3754	
Versé en nature (non comptabilisé)	H		240	
Dépenses hors subsistance (voyages ...)	I	325	427	752
Contributions parentales de subsistance (Cps)	$Cps=G+H$	374	3567	3941
Budget Enfantin (Be)	$Be=Cps+I$	699	3994	4693

II/ Détermination du quotient de subsistance			
Nombre de parts fiscales (N)	N	3,5	2
Nombre d'unités de consommation INSEE (Uc)	Uc	3,2	1,7
Dépenses familiales ordinaires (Dfo)	$Dfo=L+M$	6291	8979
Habiter	L	4231	3802
Communiquer	M	2060	5177
Dépenses familiales exceptionnelles (Dfe)	$Dfe=O+P+R$	0	1848
- emprunts	O		0
- dépenses hors quotient	P		1494
- dons	R		354
Ressources familiales (Rf)	$Rf=Rp+Rc+Re+Af$	23225	13611
- père ou mère	Rp	10966	13611
- conjoint ou autres	Rc	10804	0
- enfant ou autres	Re=E+C	0	
- Allocations familiales	Af	1455	
Ressources de subsistance (RS)	$RS=Rf-Dfo-Dfe$	16934	2784
Quotient familial de subsistance (fiscal)	$Qf=Rs/N$	4838	1392
Quotient familial de subsistance (INSEE)	$QF=Rs/Uc$	5292	1638

II/ Vérification des deux quotients familiaux de subsistance

Comparaison des diverses hypothèses

	Quotient familial Famille paternelle	Budget Corentin hors déplacements	Budget Corentin, déplacements inclus	Quotient familial famille maternelle
Situation 1993	1346	2420	3104	4367
Situation 94	2166	2479	3231	4367
Révision demandée Avant Congé Parental	1416	3941	4693	4838
Révision demandée Après Congé Parental	1416	3567	4319	3443
Proposé par moi	2588	2067	2819	3001
Révision accordée	1968	2467	3219	3129

La situation existant en 1993 1994, ne justifie pas une demande de révision
On mesure l'absurdité de la demande par la mise en évidence de ses effets réels

La décision accorde un niveau de vie à l'enfant pensionné
supérieur au plus haut niveau de ses deux familles,
ceci revient à faire financer la famille riche par la famille pauvre